

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2014**

MEMBRES PRESENTS : Bertrand HOUILLON, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Henri OMESSA, Thérèse MALEM, Jean TANCEREL, Raymond BESCO, Jacques LOLLIOZ, Françoise KEULEN, Véronique FAFIN, Fabienne CHEVAUCHEE, Catherine SEMERIA, Thierry LE BAIL, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Arnaud BOUTIER, Renaud BERGERARD, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

MEMBRES AYANT DONNE POUVOIR : Tatiana MERABET à Gilles REYNAUD, Laurent JANNIERE à Arnaud BOUTIER, Laure PETTELAT à Jean TANCEREL, Chantal HURARD à Fabienne CHEVAUCHEE, Jacques RIVAILLIER à Carole REUMAUX, Maurice MALARME à Bernard LORDON

Madame Catherine SEMERIA a été nommé(e) Secrétaire de séance.
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

M. LE MAIRE informe qu'il a reçu 2 questions diverses, l'une de Mme Reumaux et l'autre de M. Lordon et qu'une déclaration de M. LOLLIOZ sera lue. Il propose de traiter ces 3 sujets à la fin de l'ordre du jour du conseil.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 10 Février 2014

M. RAPAILLE : « Dans la déclaration de Mme REUMAUX, on retrouve des chiffres qui s'appuient sur des données extraites des services financiers, mais n'étant que partiellement utilisés, ils ne sont pas sincères. Je souhaite que ces documents d'origine soient annexés au présent compte rendu.

Mme REUMAUX : « Pour ce dernier conseil municipal, nous allons Pour le compte rendu qui est fidèle, les propos de M. BESCO ayant été retranscrits intégralement.»

Le compte rendu est adopté à *l'unanimité*.

2. Subvention exceptionnelle à l'association de prévention spécialisée Passerelles

Mme DULAC informe que la présidente de l'association de prévention spécialisée Passerelles a interpellé le Président du Conseil Général et le Directeur concerné par deux courriers début février 2014 (voir pièces jointes) aussitôt relayés par un courrier cosigné du Maire de Magny les Hameaux et du Maire de Guyancourt (voir pièce jointe).

.../...

Il est constaté dans ces courriers que l'équilibre financier et la pérennité de l'action de l'association est aujourd'hui remis en cause par le comportement et les arbitrages de gestion du Conseil général des Yvelines.

Il est indéniable que la motivation des bénévoles du conseil d'administration ainsi que celle des salariés en sont affectées et la capacité de l'association à exercer ses missions correctement, notamment sur le quartier du Buisson à Magny les Hameaux, est source d'inquiétude pour les élus locaux, les acteurs de la prévention générale et de la prévention spécialisée.

Ces acteurs reconnaissent pourtant la qualité du travail de prévention spécialisée réalisé par cette association conventionnée par le Conseil Général lui-même.

En particulier, les séjours humanitaires, organisés régulièrement par l'association Passerelles comme moyen de prise de conscience du public cible de la prévention spécialisée, sont salués comme des réussites.

Pour autant le séjour humanitaire programmé par l'association à Madagascar du 29 mars au 18 avril 2014 se voit remis en cause par un refus du CG78 de prendre en compte les nécessaires contraintes du personnel inhérentes à l'encadrement de séjours de jeunes et cela à deux mois du départ.

Il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 3000 euros (trois mille euros) à l'association de prévention spécialisée Passerelles afin que le séjour humanitaire organisé par l'association à Madagascar du 29 mars au 18 avril 2014 se déroule dans de bonnes conditions d'encadrement tout en respectant le droit du travail pour ses salariés.

Mme DULAC : « On peut s'interroger sur la volonté du Conseil Général de subventionner un club de prévention à Magny les Hameaux. »

M. LE MAIRE : « J'insiste sur l'importance de ce type de séjour avec prise d'initiative citoyenne des jeunes et pour ce qu'il leur apporte. Il est insupportable, une fois le budget réalisé, de voir que les accords sur ces séjours soient remis en cause. On assiste à une gestion farfelue de la prévention spécialisée par le Conseil Général. La commune apporte donc sa marque de soutien, avec la commune de Guyancourt, à l'association de prévention spécialisée Passerelles. »

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

3. Approbation du compte de gestion 2013

M. RAPAILLE informe que le compte de gestion du Receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice budgétaire.

Le compte de gestion doit être produit au Maire au plus tard le 1er juin et doit être soumis au vote du conseil municipal.

.../...

Les écritures et les résultats 2013 étant identiques entre le Compte Administratif et le compte de gestion, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Receveur.

Les résultats de clôture sont les mêmes que ceux constatés au CA de la commune

| | Résultat de clôture |
|---------------------------------|-----------------------|
| Investissement : un excédent de | 255 168.24 € |
| Fonctionnement un excédent de | 1 433 324.53 € |
| Total | 1 688 492.77 € |

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du Receveur.

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

4. Vote du compte administratif 2013

M. RAPAILLE rappelle que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget. Il est en concordance avec le compte du Receveur.

La balance des réalisations de l'exercice 2013 est la suivante :

| | Investissement | Fonctionnement |
|--------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses réalisées | 1 784 482.50 € | 14 221 270.71 € |
| Recettes réalisées | 2 443 354.08 € | 14 300 183.47 € |
| Différence | 658 871.58 € | 78 912.76 € |
| Solde d'exécution N-1 | - 403 703.34 € | 1 354 411.77 € |
| Résultat de clôture du CA 2013 | 255 168.24 € | 1 433 324.53 € |

Résultat de clôture du compte administratif 2013 : 1 688 492. 77 €

A) Les dépenses de fonctionnement

Elles sont conformes aux prévisions budgétaires.

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 97 %.

.../...

| chapitres | Prévu | Ordonné | % ordonné / voté |
|--|-----------------|-----------------|------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 4 881 149.61 € | 4 722 913.89 € | 96.76 % |
| 012 - Charges de personnel | 7 962 200.00 € | 7 833 528.83 € | 98.38 % |
| 014 - Atténuations de produits | 465 000.00 € | 330 226.92 € | 71.02 % |
| 022 - Dépenses imprévues Fonct | 15 000.00 € | 0.00 € | 0.00 % |
| 042 - Opérations d'ordre entre section | 521 085.00 € | 529 868.70 € | 101.69 % |
| 65 - Autres charges gestion courante | 676 805.00 € | 669 918.69 € | 98.98 % |
| 66 - Charges financières | 64 223.59 € | 44 579.55 € | 69.41 % |
| 67 - Charges exceptionnelles | 92 021.80 € | 90 234.13 € | 98.06 % |
| TOTAL | 14 677 485.00 € | 14 221 270.71 € | 96.89 % |

B) Les recettes de fonctionnement

Elles sont conformes aux prévisions et ont été réalisées à hauteur de 101 %

| chapitres | Prévu | Ordonné | % ordonné / voté |
|--|-----------------|-----------------|------------------|
| 013 - Atténuations de charges | 340 000.23 € | 270 919.10 € | 79.68 % |
| 042 - Opérations d'ordre entre section | 0.00 € | 4 660.46 € | 0.00 % |
| 70 - Produits des services | 1 562 035.00 € | 1 661 978.12 € | 106.40 % |
| 73 - Impôts et taxes | 8 860 697.00 € | 8 967 378.29 € | 101.20 % |
| 74 - Dotations et participations | 3 193 916.00 € | 3 199 638.81 € | 100.18 % |
| 75 - Autres produits gestion courante | 107 800.00 € | 128 954.91 € | 119.62 % |
| 76 - Produits financiers | 15.00 € | 8.51 € | 56.73 % |
| 77 - Produits exceptionnels | 60 100.00 € | 66 645.27 € | 110.89 % |
| TOTAL | 14 124 563.23 € | 14 300 183.47 € | 101.24 % |

Pour le chapitre 013, atténuation de charges, la réalisation a été inférieure à la prévision. Dans ce chapitre sont encaissés les versements de l'assureur pour les risques statutaires (pour les absences des agents en congés de maladie, accident du travail ou maternité).

La prévision budgétaire était basée sur le nombre de jours indemnisés l'an dernier, (soit 6074), pour l'année 2013, le nombre de jours indemnisés a été inférieur de 36 % (3910 journées).

Le solde positif du fonctionnement pour l'exercice 2013 se monte à 78 912.76 €.

C) les dépenses d'investissement

| Niveau de vote | Comptes budgétaires | Prévu | Ordonné | RAR |
|---------------------------------------|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| OO1 | 001 - Solde d'exécution d'inv. reporté | 403 703.34 € | 0.00 € | |
| 040 - opérations d'ordre | 192 - Plus/moins value cession d'immo | 0.00 € | 4 660.46 € | |
| 041 - Opérations patrimoniales | 2313 - Constructions | 88 160.61 € | 66 333.61 € | |
| chapitre 16 | 1641 - Emprunts en euros | 199 999.49 € | 180 273.53 € | |
| chapitre 20 | 2031 - Frais d'études | 447 659.33 € | 131 630.34 € | |
| | 2051 - Concessions, droits similaires | 89 369.37 € | 32 819.48 € | |
| | Sous-total | 537 028.70 € | 164 449.82 € | 262 867.61 € |
| Chapitre 21 acquisitions | 2111 - Terrains nus | 4 220.00 € | 0.00 € | |
| | 2128 - Agencements & aménagements | 140 859.00 € | 0.00 € | |
| | 2161 - Œuvres et objets d'art | 0.00 € | 400.00 € | |
| | 2182 - Matériel de transport | 49 053.62 € | 17 271.91 € | |
| | 2183 - Matériel de bureau et info. | 71 472.46 € | 64 498.47 € | |
| | 2184 - Mobilier | 51 996.35 € | 39 786.29 € | |
| | 2188 - Autres immo corporelles | 153 978.43 € | 128 279.88 € | |
| | Sous-total | 471 579.86 € | 250 236.55 € | 66 646.67 € |
| Chapitre 23 travaux | 2312 - -terrains | 8 582.50 € | 8 582.50 € | |
| | 2313 - -constructions | 2 526 849.27 € | 911 075.89 € | |
| | 2315 - installations techniques | 412 628.23 € | 198 870.14 € | |
| | Sous-total | 2 948 060.00 € | 1 118 528.53 € | 1 353 105.75 € |
| total | | 4 648 532.00 € | 1 784 482.50 € | 1 682 620.03 € |

Les principales dépenses en 2013 :

Au chapitre 20 (frais d'études et logiciels) : les immobilisations incorporelles

Au compte 2031, mandaté 131 630.34 €

Des frais d'étude pour notamment :

- la déchetterie, l'extension de l'Estaminet et réfection cuisine, la salle des festivités, le centre de loisirs H Dès, le gymnase Delaune,
- des diagnostics amiante et accessibilité,

Au compte 2051 : informatique, mandaté pour 32 819.48 €

- Changement de logiciels pour la paye et RH, acquisition d'un logiciel pour la déchetterie, et licence des différents logiciels métiers des services.

Au chapitre 21 : les acquisitions

Au compte 2182 : un véhicule électrique

Au compte 2183 : du matériel informatique

Au compte 2184 : du mobilier de bureau

Au compte 2188 : divers matériels pour les services

Au chapitre 23 : les travaux

Au compte 2312

- Création d'un muret pour le parking du collège (pour 8 582.50 €)

Au compte 2313

- La salle des festivités (pour 263 636.15 €)
- Réaménagement de la déchetterie (pour 337 712.26)
- Travaux façade centre social (pour 108 616.83 €)
- Les sanitaires de l'école Gide (pour 38 534.23 €)
- Réhabilitation de la maison des tout petits (pour 21 504.08 €)

Au compte 2315

- Aménagement allée Mauduit (pour 23 925.98 €)
- Aménagement placette St Exupéry (pour 59 501 €)
- Suite réhabilitation Buisson (pour 115 443.16 €)

Les Reste à Réaliser RAR dépenses

Les principaux engagements de dépenses :

Au chapitre 20 : montant : 262 867.61 €

- Maitrise d'œuvre pour le gymnase Mauduit, la salle des festivités, la déchetterie, l'école Weiss, la voirie rue G Péri, l'Estaminet

.../...

Au chapitre 21 montant : 66 646.67 €

- Matériel divers pour les services

Au chapitre 23 : montant : 1 353 105.75 € dont notamment

- La salle des festivités pour 1 007 540.93 €
- La déchetterie pour 134 764.17 €
- La façade Mauduit pour 77 965.54 €
- La menuiserie école St Exupéry pour 26 114.86 €

D) D) les recettes d'investissement

| chapitres | Compte budgétaire | Prévu | Ordonné | RAR |
|------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| O21 Virement du fonct | 021 - Virement de la section de fonct | 801 490.00 € | 0.00 € | |
| 040 - Opérations d'ordre | Les amortissements | 521 085.00 € | 529 868.70 € | |
| 041 - Opérations | patrimoniales | 88 160.61 € | 66 333.61 € | |
| Chapitre 10 | 10222 - FCTVA | 246 421.00 € | 246 422.00 € | |
| | 10223 - TLE | 99 999.49 € | 112 086.47 € | |
| | 1068 - Excédents de Fct | 605 415.56 € | 605 415.56 € | |
| | Sous-total | 951 836.05 € | 963 924.03 € | |
| Chapitre 13 Subventions | 13158 - CA | 908 954.25 € | 0.00 € | |
| | 1321 - Etat & | 15 000.00 € | 15 682.00 € | |
| | 1322 - Régions | 588 427.09 € | 342 072.24 € | |
| | 1323 - Départements | 7 500.00 € | 0.00 € | |
| | 13258 - CA | 0.00 € | 219 073.50 € | |
| | 1328 - Autres | 6 000.00 € | 6 000.00 € | |
| | Sous-total | 1 525 881.34 € | 582 827.74 € | 936 769.60 € |
| 16 - Emprunts | 1641 - Emprunts | 615 000.00 € | 300 000.00 € | |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 165 - Dépôts et cautionnements reçus | 0.00 € | 400.00 € | |
| | Sous-total | 615 000.00 € | 300 400.00 € | 315 000.00 € |
| 21 - Immobilisations corporelles | 2121 - Plantat° arbres arbustes | 140 859.00 € | 0.00 € | |
| 21 - Immobilisations corporelles | 21531 - Réseaux adduct° d'eau | 4 220.00 € | 0.00 € | |
| | Sous-total | 145 079.00 € | 0.00 € | |
| Total | | 4 648 532.00 € | 2 443 354.08 € | 1 251 769.60 € |

Principales recettes réalisées en 2013

- Les amortissements (chapitre 040) pour 529 868.70 €
- Le FCTVA pour 246 422 €
- La TLE (taxe locale d'équipement) pour 112 086.47 €
- Les fonds de concours CASQY pour la salle des festivités et la cour André Gide pour 219 073.50 €
- Subvention de la ligue de foot pour 6 000 € (travaux Anquetil)
- Subvention Etat pour 15 682 € (rénovation aires de jeux et tableaux numériques)
- Le tirage du prêt de la caisse des dépôts et consignations pour 300 000 €

Les Reste à Réaliser RAR recettes

- Le solde de la subvention de la région pour la réhabilitation des espaces publics du cœur du quartier du Buisson pour 246 354.85 €.
- Les fonds de concours de la CASQY pour les travaux du Buisson (157 113.75 €), la salle des festivités (472 848 €), et la déchetterie (60 453 €)
- Le solde du tirage du prêt du Crédit Agricole pour 315 000 € .

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2013 et de reprendre au Budget supplémentaire les RAR recettes et dépenses.

M. RAPAILLE remercie Anne Bussière et ses collègues pour le travail accompli, merci à toutes les trois.

Mme REUMAUX remercie pour cette présentation et fait la déclaration suivante :

« Les chiffres sont têtus.

A Magny, nous avons une dépense réelle de fonctionnement de 1.488€ par habitant contre 1.185€ pour la moyenne nationale de la strate. Dans le même temps, nous recevons 1.553€ de recettes réelles par habitant contre 1.444€ pour la moyenne nationale.

Nous avons 9274 habitants en 2013, soit + 248 personnes par rapport à 2012.

Comment se satisfaire de dépenses de fonctionnement si lourdes, faute de volontarisme de votre part ?

Prenons l'exemple de l'optimisation énergétique.

Aujourd'hui, nous avons une facture annuelle de plus de 600.000 euros de dépenses énergétiques. La Mairie est le bâtiment le plus consommateur d'énergie et donc le plus dépensier. Dommage que vous n'ayez pas voulu ou pas su réaliser un bâtiment plus vertueux.

.../...

Prenons un autre exemple : la gestion des déchets.

Aujourd'hui, nous avons une facture annuelle de plus d'1 million d'euros.

Lorsque nos emballages sont mal triés, ils sont refusés au Centre de Tri et acheminés vers l'usine d'incinération. Ce circuit « anormal » est long et coûteux.

Dans Magny Mag d'ailleurs, vous avez annoncé un taux de rejet de 26% soit un quart de nos déchets. Vous avez eu 20 ans pour agir sur ce sujet...

Enfin, lors de notre dernière commission finances du 13 février – et oui, je siége en commission quand celles-ci sont réunies... -, votre adjoint, Monsieur Omessa est venu nous expliquer qu'il ne « retrouvait pas » le contrat qui lie notre commune à ERDF pour le rachat de notre énergie photovoltaïque.

Depuis 2011, aucune ligne de recettes n'est inscrite sur ce sujet dans les budgets que vous nous présentez et que vous votez.

Vous avez pourtant eu 20 ans pour apprendre... »

Carole REUMAUX

M. OMESSA : « Nous avons mis en service des panneaux photovoltaïques. C'est un combat avec ERDF pour se faire payer. Ils ont bien retrouvé notre contrat et ils sont en mesure de nous payer. Cela sera mis sur un prochain budget. »

M. BESCO : « Depuis 2007, nous avons signé une convention avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) afin de faire ressortir les bâtiments qui consomment le plus d'énergie. Il en ressort que c'est l'école L. Weiss qui est le plus énergivore et non l'hôtel de ville. Vous préparez vos discours avant et vous n'entendez pas ce que l'on vous dit. Je vous donne un conseil : modifiez votre déclaration. »

Mme REUMAUX : « Non »

M. RAPAILLE : « Mme REUMAUX, qui reçoit des messages par twitter, a souvent une manière caricaturale pour présenter les choses. Les dépenses de fonctionnement ont effectivement augmenté de 20 % et sont passées de 11 282.000 € à 13 565 000 €. Pourquoi ? Je vais vous citer les raisons de cette augmentation.

En 2008 : reprise de la gestion des ordures ménagères

Automne 2008 : Ouverture du Pôle Musical et Associatif Blaise Pascal – frais de gestion

En 2010 : extension des horaires d'ouverture de la Halte-Garderie et création de 5 places (20 → 25) – Doublement des heures réalisées.

En 2011 : reprise de la gestion communale du Centre de Loisirs et création du service Enfance.

En 2011 : création d'un service Senior avec mise en place d'un 2^{ème} séjour.

En 2011 : livraison des tennis couverts

En 2012 : Participation de la commune aux fonds de péréquation FSRIF et FPIC

.../...

Au cours de ces 6 exercices budgétaires, le montant alloué à l'entretien des bâtiments a été x 4

Prise en compte de la hausse des tarifs de l'énergie gaz + 34 % 6 Electricité + 14 %

Voilà des éléments qui justifient ces augmentations de dépenses.

Comment ont été financées ces dépenses supplémentaires ?

Par les recettes liées à la reprise des services en gestion communale (OM – enfance – Extension halte-garderie)

Compte tenu que la hausse des taux de fiscalité TH + FB de 4 % ont été compensés par une baisse de 35 % du taux de la TEOM, ces dépenses supplémentaires ont été financées par :

- Augmentation des bases fiscales liées à de nouvelles constructions (habitat ou activité économique)
- Principalement à des efforts de gestion

M. BESCO : « J'ai les bilans de 2009 . le poids de l'énergie est de 3.5 % du budget de Magny, la moyenne des communes est de 3.9 %. Sur certains bâtiments, il existe des problématiques d'usage. Les écoles par exemple ont, suivant la manière dont elles sont utilisées, des consommations énergétiques fluctuantes. Je ne vois pas pourquoi on nous titille là-dessus. »

M. LE MAIRE : « Je remercie le service Finances et M. RAPAILLE pour l'ensemble des éléments fournis ainsi que pour leur précision. Je constate que les chiffres sont têtus et les faits aussi sont têtus et là . Le budget est exécuté comme il vous a été présenté dans le budget primitif. A chaque fois que l'on vote le budget, vous nous parlez de dépenses et de recettes sous estimées et vous sous entendez que nous voulons cacher des choses. Or on s'aperçoit que les coûts de fonctionnement sont maintenus ainsi que les dépenses du personnel, qu'il y a un développement des services constant, une continuité des investissements ainsi qu'une fiscalité maîtrisée. C'est ça la réalité. »

Afin de procéder au vote du compte administratif, M. LE MAIRE quitte la salle.

Mme MERCIER propose d'adopter le compte administratif qui est conforme.

Mme REUMAUX : « Nous voterons contre puisque les éléments présentés relèvent de votre gestion.

Cette délibération est adoptée par : **24 voix Pour et 5 voix Contre,**
(Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME)

.../...

5. Affectation des résultats du CA 2013

M. RAPAILLE informe que le compte administratif 2013 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| En fonctionnement un excédent de | 1 433 324.53 € |
| En investissement un excédent de | 255 168.24 € |
| Un résultat de clôture du CA 2013 | 1 688 492.77 € |

Le besoin de financement avec prise en compte des RAR (reste à réaliser)

| | |
|--|------------------|
| L'excédent d'investissement | 255 168.24 € |
| RAR recettes | 1 251 769.60 € |
| RAR dépenses | - 1 682 620.03 € |
| Besoin de financement (à prendre sur l'excédent de fonctionnement) : le 1068 | - 175 682.19 € |
| Nouvel excédent de fonctionnement (le OO2) | 1 257 642.34 € |

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter comme suit les résultats du CA 2013 au budget supplémentaire 2014

| | |
|---------------------------------------|----------------|
| Compte OO1 excédent d'investissement | 255 168.24 € |
| Compte OO2 excédent de fonctionnement | 1 257 642.34 € |
| Compte 1068 | 175 682.19 € |
| Total | 1 688 492.77 € |

Total conforme au résultat du CA 2013

Cette délibération est adoptée par : **24 voix Pour et 5 voix Contre,**
(Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME)

6. Décision modificative n° 1

M. RAPAILLE rappelle que le budget primitif a été voté le 16 décembre 2013.

Il a été décidé le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Passerelle d'un montant de 3 000 €.

Il convient d'inscrire cette dépense au chapitre 67, compte 6748 pour verser cette subvention.

Une provision de 6 601 € a été prévue au compte 6227 frais d'acte et contentieux, il est proposé de prendre ces crédits sur ce compte, et de régulariser si besoin au budget supplémentaire.

.../...

| | | | |
|--------------|-------------|--------------------------------|----------|
| Chapitre 011 | Compte 6227 | Frais d'acte et de contentieux | - 3000 € |
| Chapitre 67 | Compte 6748 | Subventions exceptionnelles | + 3000 € |

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative numéro un.

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

7. Groupement de commande avec le Centre de Gestion pour la dématérialisation des procédures de marchés publics pour la période 2015-2018

M. RAPAILLE expose que le 22 mars 2010, le Conseil Municipal a délibéré pour adhérer au groupement de commandes initié par le Centre de Gestion pour la dématérialisation des procédures de marchés publics.

Cette convention arrivera à expiration fin 2014, il convient de la prolonger.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2015, la mise en place du protocole PSV2 va devenir obligatoire.(PSV2 : Protocole échange standard, dématérialisation des titres de recettes et mandats de dépenses.)

Un nouveau groupement de commande doit être mis en place, qui a notamment pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés et/ou accords cadres de prestations de services suivantes :

- dématérialisation des procédures de passation des marchés publics,
- télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- dématérialisation de la comptabilité publique,

Il n'est pas nécessaire de souscrire à l'ensemble des prestations, mais le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

Une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés et/ou accord cadres de prestations de services.

La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Cependant, les frais de procédure de mise en concurrence, les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement, et les sessions mutualisées de présentation font l'objet d'une refacturation aux membres du groupement fonction du nombre d'habitant.

.../...

Pour les communes de la strate de 5 000 à 10 000 habitants, le coût facturé est de 39 € pour l'adhésion au groupement.

La tarification des prestations sera fonction du résultat de l'appel d'offres mené par le CIG, elle sera annuelle et forfaitaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ce groupement de commande et d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Grande Couronne.

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

8. Convention préalable au règlement amiable d'un différend en matière de marchés publics - Approbation et renonciation aux pénalités de retard - Lot n°1

M. OMESSA expose :

(Présentation commune aux 12 délibérations relatives aux titulaires des lots du marché de construction de la salle de festivités et aux 6 délibérations relatives aux bureaux d'assistance à maîtrise d'ouvrage, intervenants au titre de l'exécution de ce même marché).

Le chantier de la salle de festivités est arrêté depuis août 2013 en raison des manquements commis par le sous-traitant du titulaire du lot n°1 sur 12, chargé de la réalisation de la dalle et des murets béton sur lesquels vient s'arrimer la charpente de la salle.

Eu égard à la gravité de ces malfaçons qui, selon le bureau de contrôle technique VERITAS, faisaient peser un risque sérieux sur la solidité et donc sur la pérennité de l'ouvrage, il n'était pas envisageable de ne pas réagir en laissant les travaux se poursuivre.

Lors des Conseils Municipaux du 16 décembre 2013 puis du 10 février 2014, Monsieur le Maire vous avait expliqué la logique de notre action, qui consiste à rechercher un règlement amiable des difficultés par le biais de négociations plutôt que la voie frontale du contentieux, qui se serait traduite, pour la commune, par la saisine du Tribunal Administratif avec comme inconvénients majeurs d'une part, le délai de traitement de cette affaire (1 ou 2 ans minima) et d'autre part, le risque de voir le titulaire du lot n°1 déposer le bilan en cours d'instruction et donc de le perdre comme interlocuteur.

En tout état de cause, une action contentieuse aurait eu pour effet de rendre impossible un redémarrage rapide du chantier, ce qui aurait causé un préjudice tant à la commune qu'aux titulaires des 11 autres lots de ce même marché, aggravant ainsi la situation de chacun.

Ne pouvant ignorer les conséquences possibles d'une telle action, tant pour elle que pour les autres titulaires de lots, la commune a donc choisit la voie du règlement amiable du différend, après s'être assurée de la possibilité de sa mise en œuvre, puis de la bonne volonté de chacun des acteurs concernés.

.../...

Ainsi, une négociation entre la ville et les intervenants sur ce chantier (entreprises et bureaux d'assistance à maîtrise d'ouvrage) a été menée fructueusement et a permis de faire émerger les conditions d'une sortie de ce blocage dans le sens le plus conforme à l'intérêt général pour la commune, et le plus conforme aux intérêts financiers des entreprises et des AMO.

D'ailleurs, les guides des bonnes pratiques de la Direction des Affaires Juridiques de Bercy ainsi que des circulaires des Gouvernements successifs encouragent le recours au règlement amiable des différends en matière de commande publique afin tant, de désengorger les juridictions que de favoriser la meilleure gestion des deniers publics.

Cette négociation a donné lieu à la conclusion d'une convention entre la ville et chacun des intervenant, actant des engagements respectifs de chacun.

Concrètement et de manière schématique, il s'agit, pour les entreprises n'ayant aucune responsabilité dans l'arrêt de ce chantier, de s'engager dans la convention à ne pas présenter à la commune de quelconque demande indemnitaire ultérieure liée à cet arrêt (qui a pourtant un impact pour elles en terme d'organisation interne, tant humaine que matérielle et financière), en contrepartie de la non application par la commune des pénalités de retards prévues à leur contrat respectif.

Concernant l'entreprise dont le sous-traitant est fautif, et comme vous le pourrez le constater dans la délibération relative au Lot n°1 comme dans la convention afférente, elle a reconnu sa responsabilité et s'est engagée à mettre en œuvre, à sa charge exclusive, tous les moyens nécessaires à la reprise rapide des travaux (permettant de fait l'élaboration d'un nouveau calendrier accepté par tous les autres intervenants), mais demande à ne pas se voir appliquer de pénalités de retards qui la conduiraient à une situation financière encore plus difficile.

Grâce à ces 18 conventions, et comme mentionné plus haut, un nouveau calendrier des travaux a été élaboré qui, accepté par tous, a déjà permis la reprise du chantier.

En effet, le titulaire du Lot n°1 a entrepris de reprendre les malfaçons des murets maçonnés qui supportent la charpente et ce pour une durée de 7 semaines. La charpente est étayée, les 2 murets longitudinaux ainsi que les 2 murets en pignon ont été détruits puis reconstruits.

Bien évidemment le bureau de contrôle technique sera particulièrement vigilant quant à la qualité de ces reprises, qui devront être validées par lui.

Ainsi, la charpente en bois pourra être traitée de manière préventive et curative dès le 10 mars, pour que sa construction s'achève et que sa couverture soit posée, permettant par la suite l'intervention des autres entreprises.

Les délais d'exécution des prestations restent inchangés, de sorte qu'une livraison de la salle pour la fin novembre 2014 est envisagée.

En conclusion, les négociations se sont donc avérées plus opportunes et efficaces que l'introduction d'une action contentieuse devant le Tribunal Administratif.

.../...

En conséquence et pour permettre de leur donner plein effet, il est proposé au Conseil :

D'APPROUVER la convention propre conclue entre la ville et chacun des intervenants à la construction en commençant par le Lot 1 à l'origine de l'arrêt de chantier et **DE RENONCER** à appliquer des pénalités de retards aux intervenants.

M. LORDON fait la déclaration suivante :

« Concernant la construction de la salle des Festivités, nous voulons rappeler 3 points avant le vote de cette délibération.

1/ **L'emplacement de cette salle est pour le moins cocasse** : en face de la station-service, coincée entre le funérarium et le terrain de foot synthétique que vous avez refusé de clôturer. D'ailleurs, le choix de cet emplacement n'a jamais été soumis au vote du Conseil Municipal.

2/ **Le rétro planning que vous avez défini**. Vous aviez tellement envie d'inaugurer cette salle début mars, soit quelques semaines avant les municipales, que vous avez lancé une procédure d'appel d'offres en aout pour des réponses devant être rendues mi septembre. Résultat : des lots rendus infructueux avec une procédure d'appel d'offres que vous avez du relancer, des lots avec un seul prestataire ayant répondu, ce qui ne garantit donc aucune mise en concurrence.

3/ **Le choix du maître d'œuvre**. Une société de seulement 3 années d'ancienneté réalisant 60.000 euros de chiffre d'affaire annuel ! Nous vous demandons d'ailleurs de rendre public le montant du marché de maîtrise d'œuvre.

Ces décisions que vous avez prises ont conduit à choisir des prestataires qui ont failli à leur devoir.

Résultat, un chantier arrêté de nombreux mois grâce à l'intervention précieuse des services qui ont su identifier les malfaçons.

Concernant le règlement amiable, nous remercions Monsieur Voiturier et les services pour le travail qui a été réalisé.

Etant donné qu'un nouveau calendrier de réalisation des travaux est fixé, nous demandons à ce que les nouvelles pénalités de retard applicables pour la fin du chantier soient précisées sur chacun des avenants, ce qui ne figure pas à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Nous ne pouvons pas signer un chèque en blanc aux prestataires de la salle des Festivités et nous devons défendre les intérêts financiers de la commune et des Magnycois.

Bernard Lordon

.../...

M. REYNAUD fait la déclaration suivante :

« Bernard tu as raison.

Tu as raison, enfin presque...

En effet, il y a un vrai problème dans cette histoire... Le problème, par contre, n'est pas dans la vigilance et l'expertise des services techniques de la commune qui nous ont sauvé de conséquences fâcheuses. Il n'est pas non plus dans la sagacité, la transparence et le sens de l'initiative du Maire, qui a rétabli la situation dans le sens de l'intérêt général...

Non le problème est plutôt dans la logique libérale de recherche systématique du profit qui préside aux multiples réglementations aboutissant le plus souvent à un pire-disant social, écologique et de la qualité du travail fourni par les sous-traitants de sous-traitants...

Cette logique libérale est délétère et, tu as raison, il faudrait en sortir.

Quoiqu'il en soit, je souhaite que les polémiques mesquines n'empêcheront pas les habitants de Magny les Hameaux de profiter prochainement d'une salle de festivités, et je souhaite également à l'Opposition de Droite une sale défaite... »

M. OMESSA : « Les conventions actuelles ne régulent que l'arrêt du chantier depuis Août. Ensuite les entreprises reviennent aux obligations du marché et les pénalités normalement appliquées. »

M. RAPAILLE : « M. LORDON a participé à la commission d'appel d'offre. C'est la première fois que j'entends des remarques sur le choix des entreprises. Ce choix a été accepté à l'unanimité des membres présents, dont M. LORDON. Rappelons que le choix des entreprises a été affecté en septembre 2012 pour une livraison en septembre 2013, reporté à décembre 2013, suite à un démarrage tardif du chantier. Il n'a jamais été question de mars 2014. »

M. BESCO : « Les conventions décalent uniquement les mois d'arrêt. A partir de la reprise des travaux, les entreprises ont les obligations du marché. »

M. LORDON : « Peut-on connaître le coût du maître d'œuvre ? »

M. OMESSA : « Le coût du maître d'ouvrage est de 7.5 % du montant des travaux. »

M. LE MAIRE : « Je remercie les services techniques et les Elus pour la rédaction de ces conventions. Il a fallu discuter et faire avancer suite aux erreurs qui ne sont pas de notre fait. Les travaux ont repris, la couverture va être faite. Toutes les polémiques sur l'emplacement, le choix de l'entreprise, je les laisse pour d'autres cadres que le conseil municipal. »

Cette délibération est adoptée par : **24 voix Pour et 5 Abstentions**
(**Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME**)

.../...

9. Convention préalable au règlement amiable d'un différend en matière de marchés publics - Approbation et renonciation aux pénalités de retard - Lot n°2

Se référer à la note de synthèse générale du lot n° 1

Cette délibération est adoptée par : *24 voix Pour et 5 Abstentions*
(*Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME*)

10. Convention préalable à la reprise des travaux - Approbation et renonciation aux pénalités de retard - Lot n°3

Cette délibération est adoptée par : *24 voix Pour et 5 Abstentions*
(*Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME*)

11. Convention préalable à la reprise des travaux - Approbation et renonciation aux pénalités de retard - Lot n°4

Se référer à la note de synthèse générale du lot n° 1

Cette délibération est adoptée par : *24 voix Pour et 5 Abstentions*
(*Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME*)

12. Convention préalable à la reprise des travaux - Approbation et renonciation aux pénalités de retard - Lot n°5

Se référer à la note de synthèse générale du lot n° 1

Cette délibération est adoptée par : *24 voix Pour et 5 Abstentions*
(*Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME*)

13. Convention préalable à la reprise des travaux - Approbation et renonciation aux pénalités de retard - Lot n°6

Se référer à la note de synthèse du lot n° 1

Cette délibération est adoptée par : *24 voix Pour et 5 Abstentions*
(*Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME*)

.../...

14. Convention préalable à la reprise des travaux - Approbation et renonciation aux pénalités de retard - Lot n°7

Se référer à la note de synthèse du lot n° 1

Cette délibération est adoptée par : **24 voix Pour et 5 Abstentions**
(*Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME*)

15. Convention préalable à la reprise des travaux - Approbation et renonciation aux pénalités de retard - Lot n°8

Se référer à la note de synthèse du lot n° 1

Cette délibération est adoptée par : **24 voix Pour et 5 Abstentions**
(*Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME*)

16. Convention préalable à la reprise des travaux - Approbation et renonciation aux pénalités de retard - Lot n°9

Se référer à la note de synthèse générale du lot n° 1

Cette délibération est adoptée par : **24 voix Pour et 5 Abstentions**
(*Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME*)

17. Convention préalable à la reprise des travaux - Approbation et renonciation aux pénalités de retard - Lot n°10

Se référer à la note de synthèse générale du lot 1

Cette délibération est adoptée par : **24 voix Pour et 5 Abstentions**
(*Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME*)

18. Convention préalable à la reprise des travaux - Approbation et renonciation aux pénalités de retard - Lot n°11

Se référer à la note de synthèse générale du lote n° 1

Cette délibération est adoptée par : **24 voix Pour et 5 Abstentions**
(*Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME*)

.../...

19. Convention préalable à la reprise des travaux - Approbation et renonciation aux pénalités de retard - Lot n°12

Se référer à la note de synthèse générale du lot n° 1

Cette délibération est adoptée par : *24 voix Pour et 5 Abstentions*
(*Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME*)

20. Convention préalable à la continuation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs - Approbation et renonciation aux pénalités de retard - C2I IMMOBILIER

Se référer à la note de synthèse générale du lot n° 1

Cette délibération est adoptée par : *24 voix Pour et 5 Abstentions*
(*Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME*)

21. Convention préalable à la continuation des missions d'OPC - Approbation et renonciation aux pénalités de retard - COORD'IF

Se référer à la note de synthèse générale du lot n° 1

Cette délibération est adoptée par : *24 voix Pour et 5 Abstentions*
(*Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME*)

22. Convention préalable à la continuation des missions de contrôle technique - Approbation et renonciation aux pénalités de retard - BUREAU VERITAS

Se référer à la note de synthèse générale du lot n° 1

Cette délibération est adoptée par : *24 voix Pour et 5 Abstentions*
(*Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME*)

23. Convention préalable à la continuation des missions de coordination SSI - Approbation et renonciation aux pénalités de retard - CSD FACES

Se référer à la note de synthèse générale du lot n° 1

Cette délibération est adoptée par : *24 voix Pour et 5 Abstentions*
(*Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME*)

.../...

**24. Convention préalable à la continuation des missions de maîtrise d'oeuvre -
Approbation et renonciation aux pénalités de retard - ACOUSTIQUE &
CONSEIL**

Se référer à la note de synthèse générale du lot n° 1

Cette délibération est adoptée par : **24 voix Pour et 5 Abstentions**
(*Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU,
Maurice MALARME*)

**25. Convention préalable à la continuation des missions de maîtrise d'oeuvre -
Approbation et renonciation aux pénalités de retard - LU/MA
ARCHITECTURE**

Se référer à la note de synthèse générale du lot n° 1

Cette délibération est adoptée par : **24 voix Pour et 5 Abstentions**
(*Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU,
Maurice MALARME*)

**26. Avenant n°1 - Intervention du contrôleur technique pour la construction d'une
salle de festivités - Bureau Veritas**

M. OMESSA rappelle que, suite à une interruption de chantier, en date du 10/09/2013, la mission du contrôleur technique doit faire l'objet d'un complément de prestations effectuées durant l'arrêt du 10 Septembre 2013 au 07 Mars 2014, période durant laquelle le contrôleur technique a dû intervenir afin de vérifier les propositions de reprise des malfaçons de l'entreprise TECR en concertation avec l'entreprise BELLIARD.

Le montant total de l'avenant s'élève à 2 280.00 € TTC, il n'a pas pour effet de bouleverser l'économie générale du marché global. L'objet du marché et les délais restent inchangés. Au surplus, la conclusion de cet avenant est rendue nécessaire par la rencontre de sujétions techniques imprévues au cours de l'exécution du marché initial, au sens de l'article 20 du Code des marchés publics tel que précisé par la jurisprudence pertinente du Conseil d'Etat.

Le montant initial du marché :

- Montant HT : 9 255.00 €
- Taux de la TVA : 19.6%
- **Montant TTC : 11 068.98 €**

Le montant de l'avenant 1:

- Montant HT : 1 900.00 €
- Taux de la TVA : 20 %
- **Montant TTC : 2 280.00 €**

.../...

Le Nouveau montant du marché:

- Montant HT : 11 155.00 €
- Taux de la TVA : 19.6 % sur 9 255.00 € et 20% sur 1 900.00 €
- **Montant TTC : 13 348.98 €**

Le pourcentage du montant de l'Avenant par rapport au montant initial du marché est de 20.59 %

Au vu des éléments qui précèdent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant n°1 pour le marché « Intervention du contrôleur technique pour la construction d'une salle de festivités » et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Cette délibération est adoptée par : **24 voix Pour et 5 Abstentions**
(Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME)

27. Avenant n°1 - Mission d'ordonnancement, pilotage de chantier et coordination relative à la construction d'une salle de festivités - COORD IF

M. OMESSA rappelle que, suite à une interruption de chantier, en date du 10/09/2013, les missions d'ordonnancement, pilotage et coordination doivent faire l'objet d'un complément de prestations effectuées durant l'arrêt du 10 Septembre 2013 au 07 Mars 2014, période durant laquelle l'OPC a dû intervenir afin d'ordonnancer, de piloter et de coordonner les reprises des malfaçons des entreprises TECR et BELLARD et mettre à jour le planning général des travaux.

Le montant total de l'avenant s'élève à 7 800.00 € TTC, et résulte d'une sujétion technique imprévue au sens de l'article 20 du Code des marchés publics ;

Le montant initial du marché :

- Montant HT : 23 900.00 €
- Taux de la TVA : 19.6%
- **Montant TTC : 28 584.40 €**

Le montant de l'avenant 1:

- Montant HT : 6 500.00 €
- Taux de la TVA : 20 %
- **Montant TTC : 7 800.00 €**

Le Nouveau montant du marché:

- Montant HT : 30 400.00 €
- Taux de la TVA : 19.6 % sur 23 900.00 € et 20% sur 6 500.00 €
- **Montant TTC : 36 384.40 €**

.../...

Le pourcentage du montant de l'Avenant par rapport au montant initial du marché est de 27.29 %

Au vu des éléments qui précèdent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant n°1 pour le marché « Mission d'ordonnancement, pilotage de chantier et coordination relative à la construction d'une salle de festivités », et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Cette délibération est adoptée par : **24 voix Pour et 5 Abstentions**
(**Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME**)

28. Convention OCAD3E - ECOLOGIC

M. BESCO expose que la ville de Magny-les-Hameaux a signé une convention avec OCAD3E pour le financement et la collecte des déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, le 6 juin 2008.

L'apport volontaire des Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques et le retrait des conteneurs spécifiques à ces produits se fait à la déchetterie de Magny-les-Hameaux située dans la zone d'activité de Gomberville.

Cette collecte consiste à évacuer les Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques dans des conteneurs spécifiques. Ensuite, ces Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques sont démantelés pour être recyclés et valorisés.

La convention signée arrive à échéance le 6 juin 2014.

Afin de continuer à bénéficier de cette collecte des Déchets D'Equipements Electriques et Electroniques, la signature du renouvellement de la convention, pour une durée de 6 ans, doit être effectuée avant le 31 mars 2014.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la reprise des Déchets D'Equipements Electriques et Electroniques issus du Circuit municipal qui prendra effet au premier jour du trimestre suivant la date de signature par les parties et ce pour une durée de 6 ans.

M. BESCO : « Concernant les taux de refus de tri, je vous rappelle que nous avons créé un emploi d'Ambassadrice de Tri. Les taux de refus sont un problème. Ne jetez pas les appareils électriques dans les poubelles de déchets ménagers. »

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

.../...

Questions diverses :

Question de Mme REUMAUX :

« Lors conseil municipal du 25 mars 2008, vous avez créé les commissions municipales suivantes : Urbanisme, Scolaire, Accompagnement scolaire, Politique de la ville, Culture, Social, Séniors, Petite enfance, Finances et affaires Economique, Jeunesse et sport, Travaux et Gestion urbaine, Communication, démocratie locale, Vie associative, Développement durable et déplacements.

Suite arrêt de Magny Loisirs, création d'une commission en remplacement.

Nous souhaitons donc savoir :

- combien de fois les commissions ont été réunies chacune depuis le début du mandat ?
- à quelle fréquence chacune des commissions a été réunie ?
tous les mois , les trimestres, les ans ?
- pour quels motifs certaines commissions n'ont plus été réunies depuis des années ?
- les présences de chacun des membres de ces commissions ?

Cordialement,

Carole REUMAUX

M. LE MAIRE : « Je m'étonne de cette question qui arrive au dernier moment dans le mandat....

- Les élus d'opposition membres des commissions ont reçu les convocations au même titre que les élus de la majorité et cela tout au long du mandat, il est donc facile pour l'opposition de faire son bilan,

- A trois semaines du 1er tour, ce genre de question et de débat relèvent de la campagne électorale. Alors faites votre propre bilan dans ce cadre.

Ce réveil de l'opposition sur le fonctionnement institutionnel me semble bien tardif..

Mme REUMAUX : « Votre réponse ne me convient pas, vous nous reprochez...

M. LE MAIRE : « Mme REUMAUX, attendez que je vous donne la parole, éteignez votre micro. C'est moi qui donne la parole, vous m'avez posé une question comme responsable de la séance, j'ai accepté d'y répondre ; Soit, vous n'êtes pas d'accord avec cette réponse, mais dans le cadre du conseil, je vous ai donné une réponse. »

.../...

Question de M. LORDON

« Monsieur le Maire

Veillez trouver ci-joint 2 questions que je souhaite proposer lors du conseil municipal du 3 mars prochain.

Vous avez affirmé récemment qu'il y avait des patrouilles de la Police Municipale la nuit 1 à 2 fois par semaine, pouvez-vous nous le confirmer. (rapport d'activité).

Sur la question de la vidéo protection, vous avez affirmé que les caméras étaient adaptées à la nuit. Or, d'après ce que nous ont dit des spécialistes des questions de sécurité, notamment des élus et policiers municipaux de villes alentour, ça n'est pas le cas.

Comme l'affirme une note du Ministère de l'Intérieur, "lorsque les conditions d'éclairage ne sont pas suffisantes, il est possible de coupler un dispositif d'éclairage proche-infrarouge (directement intégré à la caméra ou dans un module complémentaire), permettant d'éclairer la scène avec une lumière invisible à l'œil nu, mais visible par la caméra".

Pourquoi cette solution n'a pas été retenue ?

Cordialement »

Bernard Lordon

M. LE MAIRE : « Il est curieux, là encore, qu'à quelques semaines du 1^{er} tour des élections municipales, vous vous interrogiez sur l'efficacité du système de vidéo protection, alors que vous aviez tout le loisir de poser les questions au cours de ce mandat, lorsque vous votiez des délibérations à ce sujet ou que vous examiniez les résultats des appels d'offre pour l'achat du matériel en commission des marchés.

Je rappelle, car je constate que c'est nécessaire, qu'un **Diagnostic Local de Sécurité** a été réalisé par le référént sureté de la Gendarmerie de Versailles en collaboration avec notre Chef de service de Police Municipale.

C'est sur la base de ce diagnostic que le cahier des charges de consultation a été rédigé pour la mise en concurrence des entreprises spécialisées dans le matériel de vidéo protection.

De plus, comme déjà évoqué, cet appel d'offre est passé en commission des marchés dans laquelle siège l'opposition, vous notamment M. LORDON.

Enfin, nous avons obtenu deux fois les financements du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) géré par la Préfecture pour financer cette vidéo protection. Je puis vous dire que les dossiers sont « épluchés », il faut se justifier, et le simple fait qu'ils aient été retenus prouve la solidité des projets.

.../...

Par contre, je ne peux pas laisser sous silence, la désagréable impression laissée par les questions de l'opposition aux Conseils Municipaux ces derniers mois.

Si cette liberté de poser des questions est fondamentale pour notre démocratie, je constate que vos questions viennent systématiquement remettre en cause le professionnalisme de ceux qui mettent en œuvre nos décisions.

Nous élus, nous ne sommes ni omni-compétents ni omniscients et le simple fait de se renseigner « à droite ou à gauche » ne donne pas un brevet de compétences en matière de sécurité publique, mais cela devrait cependant vous aider à poser les bonnes questions.

Nous élus, devons décider en fonction des propositions faites par les professionnels et ensuite contrôler le résultat, mais notre rôle n'est pas de faire le travail à leur place. Sauf à penser qu'ils sont incompetents, ce que je ne pense pas concernant le référent sureté de la Gendarmerie de Versailles et notre Chef de service de Police Municipale.

Pour vous le prouver, et si vous vous étiez intéressé en profondeur à ce dossier de la vidéo protection, vous auriez appris que des caméras sont équipées d'infra rouge mais qu'après tests avec notre fournisseur, compte tenu de forte sensibilité du matériel, et en fonction de l'éclairage public, nous avons à certains endroits de meilleurs résultats sans l'infra rouge. Mais je vous assure que certaines caméras en sont toujours équipées.

Et j'ajoute, que si le matériel installé n'était pas efficace, comment expliquez vous que ce matériel ait servi à arrêter l'incendiaire de l'Estaminet avec des images prises à 2h00 du matin ?

Les militaires de la Gendarmerie chargés de l'enquête à l'époque pourront vous le confirmer.

Mais une chose est certaine, toutes les informations en matière d'organisation des moyens de sécurité ne peuvent pas être diffusées.

La CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) le rappelle et rappelle la jurisprudence en la matière, notamment lorsque la diffusion de ces informations pourraient mettre en danger des personnes physiques et je pense bien évidemment à nos policiers municipaux.

<http://www.cada.fr/la-surete-de-l-etat-et-la-securite-publique,6140.html>

En effet, le travail pour être efficace et réalisé en sécurité doit être discret, les patrouilles de soirée et de nuit de notre Police Municipale font l'objet d'un planning visé par le DGS et validé par le Maire.

Je rappelle également, qu'en France, les Maires ne sont pas pour moi des « shérifs » et que la sécurité des biens et des personnes relève de la compétence de l'Etat et de notre complémentarité, avec les moyens municipaux, sans prendre le risque de juxtaposer des moyens coûteux pour les citoyens contribuables.

Cette complémentarité Gendarmerie/Police Municipale pour une meilleure efficacité, tel est l'objectif qui me semble essentiel.

.../...

Déclaration personnelle de M. Jacques LOLLIOZ

« Ce 3 mars 2014 sera pour moi, en tant qu' élu, mon dernier Conseil Municipal. Il clôturera en quelque sorte 40 années d'engagement très fort de ma part, pour notre commune de Magny-les-Hameaux.

Dés 1974, à la tête de la Fédération Cornec, déjà, pour lutter contre les sureffectifs dans nos écoles (jusqu'à 40 élèves par classe), mais aussi à la tête de « l'Union pour la création du CES de Cressely » afin de voir cesser le transport journalier de plus de 250 enfants de Magny pour un CES de Guyancourt en sureffectif dans des conditions détestables.

Elu en 1977, comme 1^{er} Adjoint, puis Maire en 1983, avec le constat d'un héritage catastrophique laissé par la Droite et les divers droites :

- ZAC du Buisson (4000 habitants) inachevée suite à la faillite de l'aménageur mandaté par l'Etat « Giscard d'Estaing » et la commune ;
- Par voie de conséquence, déficit financier colossal lié à ce fiasco commune/Etat provoquant une lourde tutelle financière de l'Etat avec chaque année une augmentation systématique des impôts locaux (10% en moyenne) ;
- Aucun équipement pour l'accueil de ces nouvelles populations ;
- Aucun service aux habitants ;
- Pour cette commune rurale, avec cet apport de population très important, aucune activité susceptible d'apporter des ressources financières pour le budget communal ;
- Au Plan d'occupation des sols, des zones urbanisables alors que l'assainissement était inexistant (la Croix aux Buis) comme pour les hameaux pour lesquels, les communes voisines protestaient à juste titre pour les pollutions que nous leurs faisons subir ;
- La volonté de l'Etat de prolonger, sur l'aérodrome de Toussus, les pistes pour permettre « d'accueillir » des avions supersoniques d'où la création d'une association de défense (l'ADRAT) ;
- La partie rurale de Magny, en Ville Nouvelle, la partie urbaine Cressely en dehors, totalement incohérent ;
- Malgré cela, une opposition farouche et aveugle à droite pour intégrer Saint-Quentin-en-Yvelines, comme celle d'une partie de la gauche.
- Devant cette situation, une volonté engagée, par l'extrême-droite et une partie de la Droite locale, d'une opération de scission de notre commune : Cressely pour une part et les hameaux pour l'autre partie, opération annulée fort justement après l'élection de F. Mitterrand en 1981.

Ce sont des faits contrôlables par tous, je n'invente rien.

D'ailleurs, le Sous-préfet de l'époque chargé de gérer la tutelle de notre commune disait de façon confidentielle que Magny était...la verrue de son arrondissement de Rambouillet: c'était cela Magny-les-Hameaux, un boulet !

.../...

Une commune rejetée, repoussée, ridiculisée, engoncée de fait dans de multiples ornières...D'ailleurs, même les propriétaires locaux lorsqu'ils voulaient vendre ne citaient pratiquement jamais Magny... mais proche du RER, proche de Saint-Rémy-les-Chevreuse, mais surtout pas de Magny !! Enfin, un peu plus tard, la création de forage pétrolier Esso à Romainville voulu par le Gouvernement Juppé qu'il a fallu combattre !

Ce fut sur ce constat qu'il a fallu agir et agir encore à tous les niveaux pour faire de Magny-les-Hameaux à l'époque une commune archi sinistrée, dorénavant une commune équilibrée, charnière reconnue entre le Parc Naturel et l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, très bien équipée en ayant conservé son caractère environnemental.

Pour ce faire, ce fut un long chemin de croix sur toutes ces années où il a fallu convaincre et convaincre encore, l'Etat, les administrations et les collectivités car Magny avait des atouts que nous avons su mettre en valeur pour avancer et avancer encore...

Pourtant, il y a eu à nouveau l'épisode douloureux « 1989-1995 » avec la droite représentée par M. RIVAILLIER engageant à nouveau Magny dans de nouvelles difficultés, aboutissant d'ailleurs aux élections municipales de 1995 à ce que...2 de ses adjoints se présentent contre lui...Pitoyable !

Là encore, je n'invente rien, ce sont des faits.

Après les mandats successifs que nous avons géré 1995/2001, 2001/2008, 2008/2014, notre commune est dorénavant totalement stabilisée et a considérablement progressée. Aujourd'hui, nous sommes une commune enviée et attractive. Ce constat est reconnu par les Préfets et Sous-Préfets qui se sont succédés, les administrations, le Conseil Général, la Région, les communes qui nous entourent de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ou du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse et en cela peu importe l'appartenance politique de gauche ou de droite dès lors que l'objectivité est au rendez-vous.

Là encore, je n'invente rien, ce sont des faits, ces témoignages existent.

Malheureusement, cette objectivité intelligente n'existe pas à Magny, avec notre opposition de droite (pour une partie seulement, je le précise) mais la plus véhémente, dogmatique, aveuglement partisan, incapable d'être constructive non pas pour les intérêts de la majorité municipale non...tout simplement pour ceux de nos habitants sur le plan communal et intercommunal : une belle démonstration du niveau politique zéro, ce que je déteste à droite comme à gauche.

Oui, ce que je n'ai pas pu réussir à œuvrer ici avec eux, je l'ai construit avec d'autres élus de la même tendance politique sur Saint-Quentin-en-Yvelines et au sein du Parc Naturel Régional. Oui, au-delà de nos différences, nous avons pu avancer collectivement en se respectant !

Oui, scrutin après scrutin, sur toutes ces années, avec la confiance, systématiquement renouvelée et renforcée vis-à-vis de ma fonction de Maire m'a considérablement aidée. Oui, elle m'a permis de conserver ma pugnacité car je savais que les Magnycoises et Magnycois m'accompagneraient dans ma démarche !

.../...

Et maintenant, en mars 2014 ?

Oui, j'ai quitté mes fonctions de Maire pour devenir simple Conseiller Municipal depuis plus d'un an, pour passer le relais, pour l'intérêt essentiel de Magny et de ses habitants, pas le mien, pour accompagner la démarche. Un relais compris et validé par les Magnycois. Un relais réussi pour l'équipe en place, pour Bertrand Houillon et surtout pour Magny.

Et maintenant, le 23 mars 2014 ?

Il y aura deux listes.

Pour la liste « Ensemble pour Magny-les-Hameaux » c'est, vous l'aurez compris, tout naturellement la continuité pour poursuivre les avancées de notre commune de façon positive avec des Magnycoises et Magnycois ayant fait leurs preuves de compétence, de sérieux, de cohésion, de crédibilité.

Pour la liste « Magny nouvelle énergie ». C'est vrai, personnellement je ne connais pas la tête de liste que les journalistes appellent le « bébé Péresse », conseillère politique de l'appareil UMP. C'est normal, car il est vrai qu'elle est depuis peu sur Magny-les-Hameaux. Ici, après son échec politique sur Versailles en 2008.

Mais en fonction de ce qu'ose écrire cette personne, dans cette campagne électorale que j'observe, avec l'expérience qui est la mienne, les bras m'en tombent !

Certaines propositions ridicules, comme la tenue récurrente de propos véhéments à notre rencontre, m'a fait penser de façon évidente que le nom de cette liste dite « Nouvelle énergie » s'apparente pour Magny à une liste plutôt « Nouvelles illusions » en référence à leurs actions passées qui ont fait tant de mal à Magny-les-Hameaux !

Avec de tels objectifs, c'est clair, Magny va replonger !

Et avec cette inexpérience en plus, ce n'est pas avec l'ouverture d'esprit dont peut disposer, avec ce que nous avons vécu, Mme REUMAUX qui est bien positionnée sur sa liste, que les choses vont s'améliorer, au contraire !!

Non merci, après ce que nous avons vécu et souffert par le passé, stop ! Magny a déjà donné. Ici comme ailleurs, sachez qu'en fonction des choix politiques que la progression est toujours lente mais la chute toujours très rapide !

Par contre, tout aussi objectivement, j'ai apprécié de travailler, même si nous n'étions pas toujours d'accord avec Mme DEBIEU et M. LORDON, élus d'opposition, dans le cadre d'une démarche démocratique qui n'avaient pas cet aveuglement maladif.

Enfin, après toutes ces années d'engagement très fort pour notre commune, je resterai profondément attaché à ce territoire de Magny-les-Hameaux que je connais depuis mon enfance, à sa population très diverse que j'apprécie énormément et que j'ai plaisir à rencontrer et qui me le rend bien.

Aux Magnycoises et Magnycois, sachez que j'ai beaucoup apprécié, durant ces longues périodes difficiles, vos témoignages de sympathie et de soutien les plus variés, souvent émouvants.

.../...

Oui, avec mon expérience, je suis un pessimiste par intelligence doublé d'un optimiste par volonté car je sais très bien que rien n'est jamais acquis.

C'est pour cela, par cette dernière déclaration au sein du Conseil Municipal, j'ai tenu à restaurer la mémoire afin que ne se reproduisent pas les mêmes erreurs.

Pour moi, personnellement, à 72 ans, après 40 années d'actions pour Magny, ce ne sera plus une page qui se tourne, ce sera fin mars 2014 plutôt un livre de ma vie qui se fermera.
Allez, bonne chance Magny-les-Hameaux !

Au cours de la déclaration de M. LOLLIOZ, les membres de l'Opposition quittent la salle.

Mme REUMAUX : « C'est du spectacle, du temps de l'Abbé Pierre il n'y avait pas de logements. »

M. LE MAIRE : « Je tiens à signaler que les départs des conseillers avant la fin du conseil est parfaitement irrespectueux et détestable, surtout après le type de questions qui ne relèvent pas du conseil municipal. »

M. LOLLIOZ : « Je tiens à signaler que le départ des membres de l'Opposition au moment de mon intervention est inacceptable et me choque profondément.. »

M. BESCO : « Au nom du groupe Autre Monde, je tiens à remercier Jacques ainsi que les autres Elus qui ne se représentent pas. Il faut saluer le travail fait par l'ensemble des Elus, y compris l'Opposition. C'est dommage que cela se termine ainsi, merci à tout le monde. »

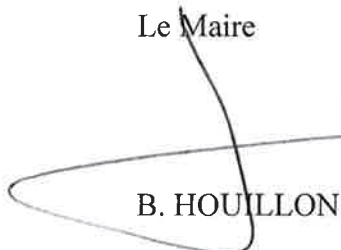
M. LE MAIRE : « Mes remerciements vont aux services et aux Elus et tout particulièrement à Jacqueline Duplan qui nous assiste lors de ces conseils.

Je remercie les conseillers qui ne se représenteront pas, celles et ceux qui ont participé à l'action de la commune et notamment ceux qui ont exercé durant 3 mandats :M. RAPAILLE, Mme KEULEN, M. LOLLIOZ et M. RIVAILLIER. L'implication sur un mandat représente un travail lourd.

Permettez-moi d'avoir une pensée particulière pour nos collègues disparus en cours de mandat. Ce mandat a permis de créer des liens très forts avec un travail collectif de tout le monde, je vous remercie et je vous félicite. »

La séance est levée à 23 heures 30

Le Maire


B. HOULLON



Le Secrétaire de Séance


C. SEMERIA

Le Secrétaire Auxiliaire


E. CATTIAU

BILAN Ordures Ménagères 2013

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|-----------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| | Total | | Total |
| Fonctionnement | | | |
| SEPUR Lot 1 collecte et traitement de decembre 2012 à mai 2013 | 200 377.22 € | Entreprises dépôts professionnels | 9 269.94 € |
| Europe service dechets collecte de juin 2013 à nov 2013 | 186 106.00 € | Versailles G Parc (Chateaufort) | 32 094.00 € |
| | | SIOM | 73 692.00 € |
| | | SIEED | 18 810.00 € |
| | | SICTOM | 10 764.00 € |
| SIDOMPE traitement verres/papier/multi-mat, et incineration dechets | 220 980.35 € | Vente composteurs | 247.50 € |
| SEPUR Lot 1 enlèvt bennes & traitemt déchets | 250 020.09 € | SEPUR | 6 531.59 € |
| TRIADIS Lot 2 DMS | 27 255.00 € | TEOM Log+DIB | 7 964.86 € |
| CITEC Lot 4 maintenance bacs | 33 822.03 € | OCAD3E | 2 391.32 € |
| Communication | 1 750.46 € | Sidompe éco-emb, | 58 603.50 € |
| Fluides déchetterie | 3 235.48 € | Sidompe rep,mat, | 49 321.78 € |
| équipement déchetterie | 3 151.96 € | sidompe Eco-Folio | 9 200.65 € |
| Frais de Personnel | 160 958.00 € | sidompe soutien communication | 2 402.76 € |
| | | Taxes OM | 1 200 837.00 € |
| TOTAL | 1 087 656.59 € | | 1 482 130.90 € |
| Investissement * | | | |
| travaux déchetterie | | | |
| mandats payés pour | 348 297.94 € | | |
| conteneurs+ Bac OM | 7 406.83 € | | |
| TOTAL | 355 704.77 € | | |
| SORTIE SICTOM | | | |
| Participation retrait Sictom | 48 965.00 € | | |
| TOTAL | 48 965.00 € | | |
| TOTAL | 1 492 326.36 € | | 1 482 130.90 € |

BILAN Ordures Ménagères 2012

| | DEPENSES | RECETTES |
|--|-----------------------|---------------------------------|
| | Total | Total |
| Fonctionnement | | |
| SEPUR Lot 1 collecte (tva 5,5 %) | 376 164,29 € | ~ 6 545,99 € |
| SEPUR Lot 1 traitement (tva 5,5 %) | 18 366,11 € | 129 096,00 € |
| SIDOMPE traitemt verres/papier/multi-mat, | 79 288,87 € | 202,50 € |
| SIDOMPE Incinération déchets | 143 608,04 € | 7 594,23 € |
| SEPUR Lot 1 enlèvt bennes & traitemt déchets | 271 912,20 € | 7 920,94 € |
| TRIADIS Lot 2 DMS (tva 5,5 %) | 27 879,18 € | 4 719,04 € |
| CITEC Lot 4 maintenance bacs | 37 484,03 € | Sidompe éco-emb, 60 694,63 € |
| Communication | 1 750,46 € | Sidompe rep,mat. 50 192,11 € |
| Fluides déchetterie | 3 235,48 € | sidompe Eco-Folio |
| équipement déchetterie | 3 151,96 € | |
| Frais de Personnel | 160 958,00 € | Taxes OM 1 173 010,00 € |
| TOTAL | 1 123 798,62 € | 1 439 975,44 € |
| Investissement * | | |
| Maitrise d'œuvre | 9 158,01 € | |
| travaux déchetterie | | |
| travaux engagés pour | 295 035,60 € | |
| conteneurs+ Bac OM | 6 154,61 € | |
| TOTAL | 310 348,22 € | |
| SORTIE SICTOM | | |
| Participation retrait Sictom | 48 965,00 € | |
| TOTAL | 48 965,00 € | |
| TOTAL | 1 483 111,84 € | 1 439 975,44 € |

bilan OM 2011

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|-----------------------|--------------------|-----------------------|
| | Total | | Total |
| Fonctionnement | | | |
| SEPUR Lot 1 collecte | 358 437,48 € | Entreprises | 9 305,99 € |
| SEPUR Lot 1 traitement ENCOMBRANTS | 20 645,49 € | Syndicats | 156 132,00 € |
| SIDOMPE verre/papier/multi-mat. | 74 318,79 € | | |
| SIDOMPE incinération déchets | 145 326,88 € | SEPUR | 8 722,00 € |
| SEPUR Lot 1 Collecte & Traitement déchets issus déchetterie | 271 070,99 € | | |
| TRIADIS Collecte & Traitement DMS | 22 352,30 € | OCAD3E | 5 111,00 € |
| CITEC Lot 4 (les bacs) | 33 361,32 € | Sidompe éco-emb, | 55 788,66 € |
| Communication | 2 956,48 € | Sidompe reprise ma | 57 101,93 € |
| Fluides déchetterie | 2 421,74 € | vente composteur | 875,50 € |
| équipement déchetterie | 3 458,83 € | | |
| Frais de Personnel (4 postes budgétaires) | 157 101,00 € | Taxes OM | 1 124 150,00 € |
| TOTAL | 1 091 451,30 € | | 1 417 187,08 € |
| Investissement | | | |
| communication (magnets) | | | |
| équipement déchetterie | 21 827,00 € | | |
| composteurs | | | |
| conteneurs+ Bac OM | 5 457,36 € | | |
| TOTAL | 27 284,36 € | | |
| Pénalités SITREVA | | | |
| sortie SICTOM | 48 965,00 € | | |
| TOTAL | - € | | 1 167 700,66 € |
| trx déchetterie | | | 1 429 279,00 € |

BILAN Ordures Ménagères 2010

| | | DEPENSES | | RECETTES | |
|--|------------|-----------------------|------------------------------|-----------------------|------------------------------|
| Fonctionnement | | 1 er semestre | 2 ème semestre estimation | 1er semestre | 2 ème semestre estimation |
| | | | | | |
| | | Total | | | Total |
| SEPUR Lot 1 collecte | (tva 5,5 % | 1 76 611,44 € | 1 76 611,44 € | 353 222 88 € | Entreprises |
| SEPUR Lot 1 traitement | (tva 5,5 % | 9 108,97 € | 11 000,00 € | 20 108,97 € | Syndicats |
| SIDOMPE traitement verres/papier/multi- | | 33 696,77 € | 35 500,00 € | 69 196,77 € | GDE |
| SIDOMPE Incineration déchets | | 70 615,96 € | 72 500,00 € | 143 115,96 € | SEPUR |
| GDE Lot 2 | | 139 508,12 € | 157 000,00 € | 296 508,12 € | TEOM Log+DIE |
| SEPUR Lot 3 DMS | (tva 5,5 % | 36 336,96 € | 44 300,00 € | 80 636,96 € | OCAD3E |
| CLTEC Lot 4 | (4438,08 € | 15 907,94 € | 16 300,00 € | 32 207,94 € | Sidompe éco- |
| Communication | | 722,62 € | 1 692,84 € | 2 415,46 € | Sidompe rep, |
| Fluides déchetterie | | 958,70 € | 1 813,59 € | 2 772,29 € | Sidompe GDM |
| équipement déchetterie | | 1 291,02 € | 1 414,09 € | 2 705,11 € | sidompe Eco-Folio |
| autres prestations | | 1 530,88 € | 1 722,24 € | 3 253,12 € | Taxes OM |
| Frais de Personnel (4 postes budgétair | | 70 000,00 € | 70 000,00 € | 140 000,00 € | |
| TOTAL | | 556 289,38 € | 589 854,20 € | 1 146 143,58 € | 800 217,91 € |
| Investissement | | | | 774 225,36 € | 1 574 443,27 € |
| communication (magnets) | | 7 820,86 € | 3 654,97 € | 7 820,86 € | |
| équipement déchetterie | | 8 693,37 € | 8 693,37 € | 8 693,37 € | |
| composteurs | | 7 417,59 € | 5 155,95 € | 12 573,54 € | |
| conteneurs+ Bac OM | | 23 931,82 € | 5 155,95 € | 16 514,23 € | |
| TOTAL | | 23 931,82 € | 5 155,95 € | 16 514,23 € | |
| SORTIE SICTOM | | | | | |
| Pénalités de sortie pour 2009 (dernière année) | | | | | |
| | | | | - | € |
| Pénalités SITREVA | | | | | |
| (réglé 2008+2009+2010 = 443049 €) | | | | | |
| | | 24 482,50 € | 24 482,50 € | 48 965,00 € | |
| TOTAL | | 701 457,42 € | 701 439,90 € | 48 965,00 € | |
| TOTAL | | 1 281 678,62 € | 1 296 450,05 € | 1 211 622,81 € | 1 574 443,27 € |

* (pour mémoire) pénalités SITREVA ?

362 820,46 €

BILAN Ordures Ménagères 2009

| | | DEPENSES | | RECETTES | | |
|---|--------------------------|---------------------------|-----------------------|--------------------------|---------------------------|-----------------------|
| | 1 ^{er} semestre | 2 ^{ème} semestre | Total | 1 ^{er} semestre | 2 ^{ème} semestre | Total |
| Fonctionnement | | | | | | |
| SEPUR Lot 1 collecte (Iva 5,5 %) | 176 508,42 € | 176 508,42 € | 353 016,84 € | 5 602,52 € | 4 858,45 € | 10 460,97 € |
| SEPUR Lot 1 traitement (Iva 5,5 %) | 11 540,23 € | 9 459,79 € | 21 000,02 € | 89 658,00 € | 98 910,00 € | 188 568,00 € |
| SIDOMPE traitement verres/papier/multi- | 29 348,17 € | 36 099,42 € | 65 447,59 € | 2 982,87 € | 2 800,00 € | 5 782,87 € |
| SIDOMPE Incinération déchets | 77 238,32 € | 69 171,26 € | 146 409,58 € | 671,00 € | 0,00 € | 671,00 € |
| GDE Lot 2 | 101 994,32 € | 106 489,82 € | 208 484,14 € | 5 043,50 € | 5 043,50 € | 10 087,00 € |
| SEPUR Lot 3 DMS (Iva 5,5 %) | 36 200,77 € | 38 064,05 € | 74 264,82 € | 2 026,72 € | 2 150,00 € | 4 176,72 € |
| CITTEC Lot 4 (4438,08 a 5,5 %) | 15 472,10 € | 15 597,62 € | 31 069,72 € | 10 026,37 € | 9 700,00 € | 19 726,37 € |
| Communication | 437,26 € | 3 209,81 € | 3 647,07 € | 11 630,28 € | 12 000,00 € | 23 630,28 € |
| Fluides déchetterie | 1 220,91 € | 1 028,93 € | 2 249,84 € | 652 360,50 € | 652 360,50 € | 1 304 721,00 € |
| Equipement déchetterie | 844,86 € | 4 325,36 € | 5 170,22 € | | | |
| Frais de Personnel | 68 238,76 € | 68 238,76 € | 136 477,52 € | | | |
| TOTAL | 519 044,12 € | 528 193,24 € | 1 047 237,36 € | 780 001,76 € | 787 822,45 € | 1 567 824,21 € |
| Investissement | | | | | | |
| équipement déchetterie | | 3934,84 | 3 934,84 € | | | |
| conteneurs OM | 1 461,51 € | 1 246,23 € | 2 707,74 € | | | |
| TOTAL | 1 461,51 € | 5 181,07 € | 6 642,58 € | | | |
| Sortie SICTOM • | | | | | | |
| Pénalités de sortie pour 2009 (dernière | 59 050,23 € | 59 050,23 € | 118 100,46 € | | | |
| Pénalités SITREVA à provisionner si | 94 065,25 € | 94 065,25 € | 188 130,50 € | | | |
| TOTAL | 153 115,48 € | 59 050,23 € | 306 230,96 € | | | |
| TOTAL | 673 621,11 € | 592 424,54 € | 1 360 110,90 € | | | 1 567 824,21 € |

TOTAL

744 166,24 €

764 234,88 €

TOTAL

1 264 671,87 €

1 297 609,28 €

BILAN Ordures Ménagères 2008

| | | DEPENSES | | RECETTES | | |
|---|---------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| | 1 er semestre | 2 ème semestre | Total | 1 semestre | 2 semestre | Total |
| fonctionnement | | | | | | |
| SEPUR Lot 1 collecte (Iva 5,5 %) | 171 534,00 € | 171 534,00 € | 343 068,00 € | 7 896,95 € | 5 708,16 € | 13 605,11 € |
| SEPUR Lot 1 traitement (Iva 5,5 %) | 46 230,69 € | 41 235,34 € | 87 466,03 € | 68 688,00 € | 77 638,00 € | 146 326,00 € |
| SEPUR nettoyage | 435,55 € | | 435,55 € | 17 962,01 € | 9 517,99 € | 27 480,00 € |
| SIDOMPE | 75 477,83 € | 73 448,40 € | 148 926,23 € | 11 125,16 € | 11 538,00 € | 22 663,16 € |
| GDE Lot 2 | 126 445,40 € | 119 666,50 € | 246 111,90 € | | | |
| SEPUR Lot 3 DMS (Iva 5,5 %) | 33 397,37 € | 40 601,78 € | 73 999,15 € | 704 879,00 € | 704 879,00 € | 1 409 758,00 € |
| CITEC Lot 4 (4438,08 à 5,5 %) | 31 172,27 € | 14 605,35 € | 45 777,62 € | | | |
| Communication | 7 540,06 € | 1 215,14 € | 8 755,20 € | | | |
| Fluides déchetterie | 1 134,50 € | 1 063,48 € | 2 197,98 € | | | |
| Frais de Personnel(4 postes budgete | 65 657,14 € | 65 657,14 € | 131 314,28 € | | | |
| TOTAL | 559 024,81 € | 529 027,13 € | 1 088 051,94 € | 810 551,12 € | 809 281,15 € | 1 619 832,27 € |
| Investissement | | | | | | |
| équipement déchetterie | 8 692,00 € | | 8 692,00 € | | | |
| conteneurs OM | 1 976,99 € | 5 191,12 € | 7 168,11 € | | | |
| TOTAL | 10 668,99 € | 5 191,12 € | 15 860,11 € | | | |
| Sortie SICTOM • | | | | | | |
| fonctionnement | 59 055,00 € | 59 055,00 € | 118 110,00 € | | | |
| investissement (reprise des bacs) | 19 801,00 € | 19 801,00 € | 39 602,00 € | | | |
| (50 % des bacs) | | | | | | |
| Pénalités SITREVA à provisionner | | | | | | |
| année 2008 | | | 205 953,50 € | | | |
| TOTAL | 78 856,00 € | 78 856,00 € | 363 665,50 € | | | |
| TOTAL | 648 549,80 € | 613 074,25 € | 1 467 577,55 € | | | 1 619 832,27 € |